

Questions orales

M. Fulton: Vous ne faites rien!

M. Wilson (Etobicoke Centre): Le député ne veut pas écouter la réponse. Je pense cependant que ses électeurs voudront l'entendre. Nous continuons de discuter de la situation avec les États-Unis pour essayer de résoudre ce problème de façon à aider les travailleurs dont le député a parlé.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION

LA FAÇON D'ACCORDER DES MARCHÉS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et elle concerne le dossier des allégations de ristournes exigées par le parti conservateur en échange de recevoir des marchés du ministère des Travaux publics. Avant-hier, dans cette Chambre, le député de Broadview—Greenwood a porté à l'attention de la Chambre des allégations à l'endroit de M. André Bureau, et le ministre de la Justice a dit à ce moment-là qu'il y aurait une enquête dans ce dossier. Pourquoi a-t-on dit oui à une enquête dans le dossier de M. Bureau quand on a dit non à une enquête dans le dossier des marchés des Travaux publics la journée avant? Y a-t-il une justice pour les Canadiens et une justice différente pour les conservateurs?

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si le député a des preuves d'une activité criminelle quelconque, il a l'obligation de le faire savoir à la police et j'espère que c'est ce qu'il fera.

M. Boudria: J'espère, alors, que le ministre, dans l'autre cas, a des preuves dont il ne nous a pas fait part.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vu les renseignements publics qui ont figuré dans la presse au sujet des pots-de-vin aux Travaux publics, y aura-t-il une enquête criminelle? Il y en a une dans l'autre cas. S'il n'y en a pas, veut-on dire ainsi aux Canadiens qu'il s'agit de la justice conservatrice et que c'est ce qu'ils auront à partir de maintenant?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que ce que le public voudra savoir c'est s'il s'agit d'un nouveau numéro que nous donnent les libéraux ou bien si le député a des preuves à fournir à la police. S'il en a...

M. Rossi: Regardez les sondages, ils vous renseigneront!

M. Beatty: ... elle sera heureuse de les recevoir et de faire enquête.

M. Boudria: Si c'est un conservateur, il faut plus de preuves que pour quelqu'un d'autre.

* * *

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE HÔTESSE DE L'AIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, porte sur un sujet que lui-même et ses collègues connaissent bien. On vient de m'informer que l'hôtesse de l'air qui avait exprimé son opinion à la demande d'une déléguée à un congrès conservateur, a été suspendue pendant 30 jours sans solde.

Des voix: C'est honteux!

M. Benjamin: Je voudrais demander au vice-premier ministre si le gouvernement demandera à Air Canada de reconsidérer cette décision injustifiée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le ministre des Transports a répondu hier, et sauf erreur, la veille, qu'une fois saisi du dossier, il avait immédiatement transmis l'affaire au conseil d'administration d'Air Canada. La décision que j'ignore et qui a été portée à notre attention par le député a été prise par la Société.

M. Deans: C'est Maz qui est responsable de tout.

M. Nielsen: Dès son retour, je porterai à l'attention du ministre des Transports les instances du député au sujet des mesures qui devraient être prises. S'il juge bon de les transmettre au conseil d'administration, je suis persuadé qu'il le fera.

L'EXPRESSION DES OPINIONS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, étant donné que le bureau du ministre des Transports est à l'origine de toute cette affaire qui a abouti à une suspension, tous les employés des ministères, des sociétés de la Couronne et des organismes du gouvernement fédéral doivent-ils considérer qu'ils en subiront les conséquences s'ils expriment leur opinion à la demande de quelqu'un, qu'ils soient en service ou non? Le gouvernement conservateur va-t-il retenir ces critères dorénavant?

● (1440)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pas du tout, monsieur le Président. Le député ne rend pas service à la Chambre en laissant planer ce genre d'accusation ou de déduction obscure. Je voudrais mettre les choses au point; rappelons-nous que le ministre des Transports a reçu une lettre qu'il a transmise immédiatement au conseil d'administration d'Air Canada. Le député déforme la réalité en prétendant que le bureau du ministre est à l'origine de l'affaire. C'est la Société qui a pris la décision. Je ferai part des instances du député au ministre.